



TRANSMISSIONS CPAM : BONNES PRATIQUES

Votre salarié dépend du régime général
de l'Assurance Maladie ?

Ce mémo vous guide, étape par étape, pour assurer une déclaration fluide et conforme



ARRÊT INITIAL

- À signaler dès réception d'un arrêt initial même pour un arrêt d'un jour



PROLONGATION

- Pas de nouvelle attestation nécessaire



DERNIER JOUR DE TRAVAIL

- En maladie : la veille de la prescription (même si c'est un jour férié ou un congé payé)
- En accident du travail : dernier jour de présence dans l'entreprise
- En paternité : 3^e jour employeur pour la 1^{ère} période obligatoire de 7 jours minimum



SUBROGATION

- Indiquer la période de subrogation maximale prévue par votre convention collective pour ce type d'arrêt
- Ne pas limiter la période à la prescription de repos
- Attention : 1 Siret = 1 RIB 



PATERNITÉ

- Utiliser Net-entreprises pour déclarer les périodes et déposer l'acte de naissance hors DSN
- Penser à établir une attestation par période



VÉRIFICATION

- Vérifier les retours de comptes rendus métier par mail
- Vos coordonnées sont-elles bien à jour sur Net-entreprises ?



MODIFICATIONS

- Cocher obligatoirement « attestation rectificative » pour toute modification à prendre en compte ou faire un signalement « annule et remplace ».



CONTACTS

Chargés de la relation entreprises :

 contact-employeurs.cpam-isere@assurance-maladie.fr

 04 56 85 52 41

Qu'est-ce qui est vert, vital
pour la santé et qui existe
maintenant aussi en appli ?

Téléchargez l'application carte Vitale.



La carte Vitale.
Vitale aussi en appli.

